

Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA

N°28 - Septembre 2013

Sommaire

*La réforme des retraites
et les retraités*

*Le Bureau National élargi
adopte une motion
sur les retraites*

*Loi sur l'adaptation de la
société au vieillissement*

*FERPA : réussir l'initiative
européenne*

*Mensualisation des retraites
complémentaires*

La réforme des retraites et les retraités

Après plusieurs mois d'une intense concertation avec les partenaires sociaux, le Premier Ministre a annoncé, le 27 août, les principaux choix arrêtés par le Gouvernement en matière de réforme des retraites.

Le projet de loi a été rendu public le 4 septembre et il sera adopté par le Conseil des Ministres du 18 septembre. Ce projet de loi a été transmis pour avis au Conseil d'Etat ainsi qu'aux caisses nationales de Sécurité Sociale.

L'UNSA a participé activement à la concertation et a fait valoir ses propositions.

Le Bureau National extraordinaire de l'UNSA du 9 septembre a analysé le contenu du projet de loi et a arrêté les positions qu'elle défendra dans le cadre du débat parlementaire.

Nous publions intégralement le texte adopté par le Bureau National de l'UNSA.

Parmi les nombreuses mesures arrêtées par le Gouvernement, trois concernent directement les retraités. Il n'est pas question pour nous, à l'UNSA Retraités, d'analyser ces trois mesures en dehors de celles qui toucheront les actuels salariés. Mais nous souhaitons vous apporter toutes les informations concernant ces trois mesures.

La première mesure concerne l'amélioration du minimum contributif. Destiné aux anciens salariés ayant cotisé sur des petits salaires tout au long de leur carrière, ce minimum permet de leur assurer une pension qui ne peut pas être inférieure à un « plancher ».

Actuellement, ce plancher est fixé à 1028 € ; il sera relevé à 1120 € à compter du 1^{er} janvier 2014. Plus de 6 millions de retraités sont actuellement bénéficiaires de ce minimum contributif qu'il ne faut pas confondre avec le minimum vieillesse.

Les deux autres mesures sont présentées par le Gouvernement comme étant la contribution des retraités au rétablissement de l'équilibre des caisses de retraite.

Lors des consultations avec le Gouvernement, l'UNSA a réitéré sa totale opposition à toute désindexation -même partielle- des pensions, hypothèse retenue par le rapport Moreau.

Sur ce point, nous avons été entendus. La mesure retenue par le Gouvernement consiste à décaler du 1^{er} avril au 1^{er} octobre la date de revalorisation de toutes les pensions.

L'indexation des pensions par rapport aux prix est bien maintenue, mais ce décalage entraînera une perte de pouvoir d'achat pendant six mois.

Nous avons insisté auprès du Gouvernement pour que les basses pensions ne soient pas concernées. Sur ce point, un premier pas a été fait puisque le projet de loi exclut les bénéficiaires du minimum vieillesse (ASPA) qui seront toujours revalorisés le 1^{er} avril.

C'est une avancée qui concerne 900 000 retraités, mais cela reste insuffisant.

Le rapport Moreau préconisait également des mesures fiscales : alignement de la CSG versée par les retraités imposables, suppression de l'abattement fiscal de 10%, suppression



de l'exonération d'impôt sur les majorations des pensions de 10% pour les retraités ayant élevé trois enfants ou plus.

L'UNSA s'est opposée aux mesures fiscales proposées par le rapport Moreau. En effet, l'UNSA est favorable à une réforme fiscale globale qui mettrait à plat l'ensemble des niches fiscales et non une seule. Le Gouvernement a retenu de fiscaliser la majoration de pension pour les parents ayant élevé trois enfants ou plus. Afin d'éviter une augmentation trop importante de l'impôt sur le revenu, l'UNSA demande que cette application se fasse progressivement sur plusieurs années.

Si les interventions de l'UNSA ont permis d'écarter les mesures les plus lourdes de conséquences pour les retraités (désindexation, suppression de l'abattement, CSG), notre travail syndical doit se poursuivre dans le cadre du débat parlementaire afin d'obtenir de nouvelles améliorations.

Jean-Paul TRIPOGNEY
Secrétaire Général UNSA Retraités

Le Bureau national élargi de l'UNSA adopte une motion sur les retraites

Le Bureau national, réuni le 9 septembre 2013, a adopté à l'unanimité, moins 5 abstentions, une motion rappelant les mandats et les priorités à partir desquels l'UNSA s'est pleinement investie dans la concertation avec les partenaires sociaux initiée par le gouvernement depuis le début de l'année.

Pour l'UNSA, le déficit prévisible établi par le Comité d'Orientation des Retraites constitue une vraie menace pour l'efficacité de notre système de retraite à court et moyen terme tout autant que sa pérennité à plus longue échéance. A ses origines démographiques s'ajoutent des raisons conjoncturelles, la crise économique et sociale d'une gravité inédite que nous traversons jouant un rôle aggravant considérable, notamment à travers le développement ininterrompu du chômage.

Dans ce contexte extrêmement difficile, considérant que ne rien faire ou proposer l'impossible amènerait inmanquablement au développement d'une capitalisation dont les effets sociaux irréversibles toucheraient de plein fouet les plus défavorisés, le Bureau National, réuni le 16 mai, a précisé les grands principes qui devaient guider l'UNSA pour la phase de concertation de cet été, visant non plus le diagnostic mais les réponses. Notre objectif principal : obtenir des mesures, socialement justes et équitablement réparties, pour assurer la sauvegarde des principes qui fondent notre système de retraite solidaire par répartition et sa pérennité.

C'est donc à la lumière des mandats et objectifs de l'UNSA que le Bureau national, réuni le 9 septembre 2013, a examiné les annonces du gouvernement et les différentes mesures contenues dans le pré-projet de loi qui en découle.

- Pour le financement à long terme, l'UNSA avait dit son opposition à toute accélération du calendrier de montée en charge des durées de cotisation prévue jusqu'en 2020. Elle avait rappelé que, si elle pouvait comprendre que, dans un système basé sur la répartition, l'allongement de la durée de vie ne pouvait rester sans effet sur la durée de cotisations, les 44 ans évoqués par le rapport Moreau seraient inacceptables, d'autant que l'amélioration de la situation de l'emploi reste une condition sine qua non d'efficacité. Elle avait enfin fait valoir qu'elle refuserait toute nouvelle augmentation des bornes d'âge. L'UNSA avait enfin fermement rejeté toute stigmatisation de la Fonction publique ou des régimes spéciaux. A la lecture du projet de loi, le BN constate que ces revendications ont été globalement entendues.

- Pour le financement à court terme, l'UNSA, réservée quant à un recours à la CSG, était favorable à une augmentation progressive et modérée des cotisations. Si elle n'excluait pas une participation des retraités à l'effort collectif, elle avait signalé que les petites retraites devaient être épargnées. Elle avait dit son opposition à un recours à une désindexation des pensions, tout comme à la suppression de l'abattement fiscal de 10 %

contacter l'UNSA-Retraites :

UNSA-Retraites
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex
Tél. : 01 48 18 88 66 ou
01 48 18 88 62
Fax : 01 48 18 88 94
E-mail :
unsa-retraites@unsa.org
nicole.castel@unsa.org



dont bénéficient aussi les retraités. Le BN de l'UNSA constate que le gouvernement ne l'a entendue que partiellement.

L'UNSA n'était ainsi pas demandeuse de la fiscalisation des bonifications pour 3 enfants et plus choisie par le gouvernement. En tout état de cause, celle-ci ne prendrait tout son sens que dans le cadre d'une réforme fiscale globale que l'UNSA revendique, mettant à plat l'ensemble et non une seule des niches fiscales. Pour éviter un choc fiscal trop important, l'UNSA demande une progressivité de l'application de cette mesure et sa modulation pour tenir les petites retraites à l'abri des répercussions induites qui pourraient les frapper durement. Enfin, concernant le décalage de 6 mois de la revalorisation annuelle des pensions, l'UNSA souhaite là aussi que les petites pensions en soient exclues.

- Pour les mesures de justice, l'UNSA note que des progrès importants figurent dans le projet de loi. La prise en compte de la pénibilité est l'aboutissement d'un long combat syndical. C'est une avancée sociale considérable qui concernera des millions de salariés. Les mesures améliorant la validation des périodes de temps partiel, de formation professionnelle des chômeurs, d'apprentissage pour les jeunes, les améliorations touchant les carrières longues sont des revendications de l'UNSA. Elles constituent un progrès significatif, dont profiteront singulièrement les femmes. La prise en compte des stages en entreprises des jeunes, une amélioration des conditions de validation du chômage non indemnisé restent à obtenir.

A la lumière de cette analyse, le Bureau national considère que l'équilibre général du projet de loi intègre, en totalité ou en partie, des mandats essentiels de l'UNSA et comporte des avancées notables. Néanmoins, il ne les reprend pas tous et ne préserve pas suffisamment les petites retraites. C'est pourquoi, alors que la phase du débat parlementaire va désormais s'ouvrir, le Bureau National mandate le Secrétariat national pour poursuivre notre action en recherchant les conditions d'efficacité maximum. Au-delà des éléments d'une réforme en cours indispensable pour sauvegarder l'essentiel, le Bureau national de l'UNSA rappelle que le retour de la croissance et de l'emploi constituent les vraies clés de la sauvegarde de notre système de retraite, comme, plus généralement, de l'ensemble de notre protection sociale. Le Bureau National réaffirme donc que la bataille pour l'emploi est bien prioritaire et que la mobilisation, au niveau national et européen, de tous les acteurs concernés (pouvoirs publics, entreprises, partenaires sociaux) est une des conditions de sa réussite.

Loi sur l'adaptation de la société au vieillissement

Rien n'est réglé sur l'amélioration du financement

Michèle Delaunay, Ministre déléguée en charge des personnes âgées et de l'autonomie, a reçu le 19 juin l'Inter UCR (intersyndicale des retraités). Au cours de cette rencontre, elle a présenté le contenu de la future loi, ainsi que le calendrier d'élaboration de ce texte et du vote au Parlement.

La loi devrait reposer sur trois piliers, les 3 A :

- Anticiper le vieillissement pour prévenir la perte d'autonomie.
- Adapter notre société au vieillissement.
- Accompagner la perte d'autonomie.

Sur le financement de la prise en charge de la perte d'autonomie, la ministre a précisé qu'aucun arbitrage n'avait été arrêté par le gouvernement.

Pour nous à l'UNSA Retraités, il ne faudrait pas que cette loi soit un catalogue de bonnes intentions, sans aucun financement nouveau ; c'est ce que nous avons à nouveau expliqué le 26 juillet, lors de la rencontre avec Martine Conin, Conseillère auprès de la ministre.

Cette audience nous a permis de réaffirmer les positions de l'UNSA Retraités. Nous lui avons remis un document résumant nos réflexions et nos propositions. Vous trouverez ce document ci-après.



L'Inter UCR sera reçue à nouveau au ministère le 18 septembre par Madame Conin. Ce sera l'occasion pour nous de réaffirmer nos positions communes.

Réflexions et propositions de l'UNSA Retraités

Nous souhaitons que ce projet de loi soit ambitieux, tant sur les objectifs que sur les financements, même si nous comprenons parfaitement que la montée en charge du financement se fasse sur plusieurs années.

Notre crainte essentielle serait que la loi comporte des objectifs intéressants, mais qu'elle ne prévoit pas les moyens financiers pour y parvenir.

➤ Anticiper le vieillissement pour prévenir la perte d'autonomie

Repérer le plus tôt possible les premiers signes de fragilité, lutter contre l'isolement social des personnes âgées, sont des objectifs que nous partageons.

Les conclusions du rapport remis par le Docteur AQUINO constituent une base solide pour la mise en place d'une véritable politique de prévention.

Mais il est indispensable que cette politique de prévention s'inscrive dans la politique globale de santé. Or, si notre système de santé est reconnu comme un des meilleurs du monde, les politiques de prévention sont récentes et très ciblées (lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme, dépistage de certains cancers...) Une véritable politique de prévention tout au long de la vie est donc indispensable ; de ce point de vue il reste beaucoup à faire. La médecine scolaire et la médecine du travail, qui doivent participer à cette politique de prévention, sont actuellement insuffisamment développées.

➤ Adapter notre société au vieillissement

Le rapport de Luc BROUSSY a tracé des pistes pour adapter le logement, l'urbanisme et les transports. Même si ces préconisations sont compliquées à mettre en place, il nous semble nécessaire de faire preuve de volontarisme dans ce domaine.

Même remarque pour le développement des technologies au service des personnes âgées et pour le renforcement des liens sociaux.

➤ Accompagner la perte d'autonomie

L'UNSA Retraités souhaite la création d'un droit à prestation universelle de compensation de la perte d'autonomie, prestation gérée par la Sécurité Sociale.

Or, nous constatons que le Gouvernement ne souhaite pas modifier fondamentalement ni les financements actuels ni la gouvernance.

Mais les constats montrent bien la nécessité de réformer le système actuel :

Les restes à charge en établissements (en moyenne 1400 euros par mois) sont insoutenables pour de nombreux retraités et leurs familles.

Des associations de services d'aide à domicile sont depuis deux ans en difficulté financière et sont contraintes de réduire, voire de cesser leur activité.

Les aidants familiaux ont de plus en plus besoin d'aide, de formation, de répit et de garanties pour leur parcours professionnel.

Les financements actuels (Assurance maladie, Etat, Département) sont à bout de souffle.

Pour l'UNSA Retraités, la prise en charge de la perte d'autonomie doit reposer essentiellement sur la solidarité nationale.

Afin d'améliorer le système actuel, l'UNSA Retraités souhaite insister sur quelques points qui lui paraissent essentiels :

L'amélioration des services d'aide à domicile et d'accueil en établissement passe obligatoirement par une amélioration de la formation et des conditions de travail des personnels de ces services.

La diminution du reste à charge doit être une priorité absolue. Elle pose bien évidemment le problème du financement, qui doit reposer sur la solidarité nationale. Le système actuel des prises en charge des personnes âgées en perte d'autonomie est beaucoup



trop complexe, avec trop d'intervenants et trop de niveaux d'intervention. Il faut simplifier le système actuel afin de permettre aux personnes âgées de s'y retrouver dans le dédale des aides. L'idée avancée d'un guichet unique, qui permettrait d'informer et d'orienter les personnes concernées et leurs familles, est une idée à mettre en place. Enfin, il faut repenser les structures intermédiaires. Entre le maintien à domicile et la maison de retraite médicalisée, il existe des structures intermédiaires (les Logements Foyers, les MARPA...) qu'il conviendrait de développer et surtout d'améliorer.

■ FERPA : Réussir l'initiative européenne

L'assemblée générale de la FERPA (Fédération européenne des retraités et personnes âgées) s'est déroulée les 27 et 28 juin 2013 à Athènes.

Joëlle THIERY et André CLAVELOU représentaient l'UNSA Retraités à cette assemblée qui réunissait 35 organisations syndicales de retraités venant de 18 pays de l'Union Européenne.

Cette assemblée a confirmé l'engagement des organisations adhérentes à la FERPA afin de réussir l'initiative citoyenne européenne (ICE).

Nous avons publié dans la lettre électronique n°27 le texte de la campagne FERPA – ICE « Pour un droit à vivre et à être soigné dans la dignité ».

L'objectif de cette initiative est d'obtenir de l'Union Européenne une législation garantissant une protection sociale et un accès aux soins de longue durée pour tous, tout au long de la vie. Les organisations syndicales sont engagées dans cette initiative.

L'objectif est ambitieux.

En effet, cette initiative doit être signée par un million d'européens pour être prise en compte par la Commission Européenne. La réussite de cette initiative passe par un fort engagement des militants afin d'obtenir le nombre de signatures nécessaires, 1 million de signatures minimum dont 55000 pour la France.

La campagne de signatures sera ouverte en octobre 2013. Nous vous donnerons toutes les modalités pratiques pour signer et faire signer cette initiative.

Nous comptons sur une mobilisation sans faille des militants et des adhérents de l'UNSA Retraités.

■ Mensualisation des retraites complémentaires

Les retraites complémentaires Arrco et Agirc sont versées actuellement par trimestre. L'accord entre les partenaires sociaux, qui gèrent ces caisses de retraite complémentaire, du 28 mars 2011, prévoit la mensualisation du versement des pensions à compter du 1er janvier 2014.

De nombreux retraités du secteur privé attendaient cette mesure qui facilite la gestion des budgets familiaux.

Tous les retraités percevant une retraite complémentaire seront concernés par cette mesure, que la pension soit de droit direct ou de réversion. Le versement interviendra au début de chaque mois. Les retraités concernés n'ont pas de démarches particulières à effectuer, le passage à la mensualisation sera automatique.

En octobre 2013, le dernier versement trimestriel aura lieu et début janvier 2014 le premier versement mensuel sera effectué. A partir du 1er janvier 2014, retraite de base et complémentaire seront ainsi versées au début de chaque mois.

Retraités de l'UNSA, cette lettre électronique vous est destinée.

**Pour la recevoir régulièrement,
veuillez faire votre demande par e-mail à :**

Unsa-retraites@unsa.org